

6^e Année - N° 42

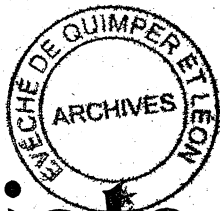


Février-Mars 1940

Bretoned

ar

C'hreiste



BULLETIN MENSUEL
DE LA

Colonie Bretonne de Dordogne et du Sud-Ouest

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ÉGLISE-NEUVE-DE-VERGT (Dordogne)

DIRECTEUR :
Abbé MÉVELLEC
AUMONIER DES BRETONS

C/C Bordeaux 49.482

Prix de l'Abonnement : **10 fr.**

Le Pardon des Bretons

LE LUNDI DE PAQUES

à l'église de la Cité, sous la présidence
de Son Excellence Monseigneur LOUIS,
Evêque de Périgueux

Plus que jamais, les Bretons ont besoin de se réunir pour prier à toutes les intentions de leurs familles et spécialement pour ce millier de soldats que la colonie bretonne du Sud-Ouest a fourni aux armées de France.

L'hiver a passé sans que les canons aient craché leur mitraille de part et d'autre, mais voici venir le printemps, l'heure peut-être des grandes batailles. Nos frères, nos enfants, nos époux seront bientôt en danger. Prions, prions.

Déjà, le 10 mars, à travers toute la France, les paysans étaient conviés à se mettre à genoux. Paysans bretons, nous vous répétons à nouveau : « A genoux pour nos soldats. »

(Voici l'horaire des offices :

1. — Messe de communion à 8 heures. Confessions bretonnes avant et après.
 2. — Grand'messe à 10 $\frac{1}{2}$. Allocution de Monseigneur.
 3. — A 2 $\frac{1}{2}$ Vêpres, Allocution bretonne et Salut du Saint-Sacrement.
-
-

Et le travail continue...

Les Bretons se sont décidés, à la suite de l'article de tête du mois dernier, article qui était non d'un homme mécontent, mais d'un homme préoccupé. Il serait doux et réconfortant de penser que chacun comprenne qu'un aumônier des Bretons s'inquiète et se tracasse l'esprit pour le Journal des Bretons... Cela semble si naturel... Mais pas pour tous les lecteurs cependant, et voilà pourquoi si l'article a porté ses fruits, il a porté aussi sa rançon.

DEUILS

En trois jours d'intervalle, nous avons eu à déplorer trois deuils frappant d'une manière toute spéciale des familles chrétiennes de la colonie, à Lauzun et Agnac en Lot-et-Garonne et à Périgueux en Dordogne.

Voici comment la « Liberté du Sud-Ouest » parle des funérailles de M^{me} Pierre Clavier, de Trevey en Lauzun :

Lauzun

Un deuil bien cruel vient de frapper une des familles bretonnes les plus estimées de notre région, la famille Clavier.

Vendredi matin, 16 février, se répandait subitement la nouvelle redoutée de la mort de M^{me} Pierre Clavier, née Eugénie Hervé, après une courte et bien douloureuse maladie.

Le mari, actuellement au front, avait été rappelé par dépêche dès que l'état de sa femme avait été reconnu très grave. Il a donc pu assister aux derniers moments de son épouse. Un enfant, dont la naissance a dû être précipitée, a vécu peu de temps, mais assez pour recevoir le saint baptême.

Après cette intervention, on espéra un moment que la mère serait sauvée, mais des complications survinrent vite qui enlevèrent tout espoir. La jeune femme reçut en pleine connaissance, et avec une résignation bien chrétienne, les derniers sacrements.

Dimanche matin, une foule nombreuse, où les Bretons de la région formaient la grande partie, a accompagné sa dépouille mortelle à l'église et au cimetière.

Les jeunes Filles de la J. A. C. F. des sections voisines ayant à leur tête M. T. Duranthon, présidente fédérale L. Le Coz, responsable du secteur, étaient venues pour témoigner leur sympathie à la famille de leur ancienne et dévouée compagne, et prier pour le repos de son âme. La J.A.C. était aussi largement représentée. Aux côtés de M. l'archiprêtre de Lauzun qui présidait la cérémonie, nous avons remarqué : M. l'archiprêtre de Seyches, aumônier du secteur; M. l'abbé Granereau, directeur de la

rigent déjà vers le sacerdoce. Nous ne pensons pas qu'en aucune famille de Lampaul-Guimiliau et de Guiclan dans le Finistère, d'où sont les Picart, les Jaffrès et les Normand, les prières en commun se récitent plus fidèlement matin, midi et soir autour de la table qu'à La Blunie et à Reney, prières latines, prières bretonnes traditionnelles, prières fécondes, prières génératrices de courage et de joie.

Du haut du Ciel où, à une année d'intervalle, il est allé rejoindre le grand-père de Jolimont, il continuera son office de prière intercédante pour ceux qu'il laisse en ce bas-monde. Sa mémoire sera pieusement conservée. La foule nombreuse qui assista à son enterrement à Agnac, foule dans laquelle se remarquaient M. le curé-doyen d'Eymet et M. l'abbé Donniou de Bourgougnague, avait l'impression qu'une tombe se fermait sur le corps d'un juste, mais que le livre écrit de sa vie pleine de mérites, restait toujours ouvert pour l'enseignement et l'édification des jeunes générations.

* * *

M. le vice-amiral DARTIGE du FOURNET

PRÉSIDENT D'HONNEUR

DE L'UNION BRETONNE DU PÉRIGORD

M. le vice-amiral Dartige du Fournet, qui avait commandé en chef, du 11 octobre 1915 au 12 décembre 1916, les forces navales, britanniques et françaises, réunies dans la Méditerranée, est décédé le 16 février 1940, dans la villa qu'il habitait route de Paris et qu'il avait baptisé « Paknam ». Paknam, un nom qui lui rappelait un des plus beaux épisodes de sa vie, lorsque le 13 juillet 1893, à la tête de la « Comète », il franchit les passes du Menam, en bravant les feux croisés des forts de Paknam, qui commandaient le fleuve.

M. le vice-amiral Dartige du Fournet, né le 2 mars 1856, était d'origine bretonne. Les marins, d'ordinaire, se marient de bonne heure. Il se conforma à la tradition. La mort prématurée de sa jeune femme, née de Vauquelin de la Rivière, lui fit au cœur une blessure qui fut longue à se fermer. Il se décida, seulement sur le tard, à se refaire un foyer, et son union avec une Périgourdine, fille du général comte de la Borie de la Batut, décida du choix du lieu de sa retraite. Il ne reviendrait pas en Bretagne,

vait le mettre entre ses doigts glacés par la mort, devant ces yeux à jamais fermés. Il avait là toute sa signification d'espérance et d'amour.

Les funérailles de M. le vice-amiral Dartige du Fournet ont été célébrées à la cathédrale, sa paroisse, le mardi 20 février. Le cercueil était recouvert du drapeau tricolore. C'était justice. En prenant possession de son commandement, en 1915, il avait demandé à tous ses marins, dans son ordre du jour, de s'unir dans l'amour de la France, en tournant les yeux vers le pavillon qui flottait sur leurs têtes, symbole de la patrie. M. le Préfet, toutes les autorités civiles et militaires assistaient à la cérémonie. M. le Ministre de la Marine s'y était fait officiellement représenter par M. le contre-amiral d'Harcourt. Monseigneur l'Evêque présidait à son trône. Il donna l'absoute.

L'inhumation se fit, dans la soirée, à Saint-Chamassy, où est le lieu de sépulture des de La Batut. C'est là qu'il repose. Il y dort le grand sommeil sur lequel plane déjà l'espoir de la Résurrection.

*
* *

Très modeste, comme tous les grands marins, l'amiral n'avait voulu pour ses funérailles ni fleurs, ni couronnes, ni discours. Il ne voulait que des prières.

Que les Bretons émigrés auxquels il s'intéressait beaucoup aient un souvenir devant Dieu pour le Président d'honneur de leur œuvre en Périgord.

CONTRE-ORDRE

Avec plus de joie que nous avons publié son départ, nous annonçons aujourd'hui le maintien à son poste d'archiprêtre à Seyches, de Monsieur l'abbé Lassort, qui fut quelques jours seulement archiprêtre de Mezin.

Saint-Anne n'a pas permis que les Bretons de Seyches et de la région fussent privés de leur protecteur. Qu'elle en soit remerciée et qu'elle garde encore longtemps parmi nous le prêtre si zélé que nous avons un moment craint de perdre.

LA GAULOISE
LA LIQUEUR CENTENAIRE **PÉRIGUEUX**

Communistes... et Religieux combattants et anciens combattants

Ne craignez rien, nous n'allons pas ajouter une page de plus au livre déjà bien long qui s'écrit sur le sujet des communistes, traîtres à la Patrie, alliés de Moscou, salpêtres de la Défense nationale.

Nous n'avons pas attendu la guerre pour lutter contre le communisme destructeur de la famille, générateur de guerre sociale, démolisseur de la religion, de tout principe sain, de toute idée noble et belle, contre le communisme abrutissant l'homme, lui enlevant toute paix et toute espérance. L'Eglise catholique, par son enseignement et son travail, a été toujours la meilleure barrière contre ce fléau et nous, les catholiques, par ce seul fait que nous sommes catholiques, nous étions déjà en ce temps-là anti-communistes.

Cela d'ailleurs ne nous donne aucune joie en voyant à cette heure les radicaux, pères des socialistes, eux-mêmes pères des communistes, frapper à tour de bras et à coup de décrets contre les petits-fils qu'ils ont engendrés et essayer ainsi d'arrêter les malheurs qu'ils ont attirés sur notre patrie...

Car tout cela est triste, très triste... de voir qu'il faille aujourd'hui faire déchoir de leur qualité de citoyens français les petits-fils de ceux-là qui ont bouté hors de France d'autres Français qui n'avaient commis d'autre crime que de travailler au bien de leur pays ; nous voulons dire les religieux.

“ AU PROGRÈS ”

Tissus

Chemiserie

Layette

Ameublement

RUE DE LA RÉPUBLIQUE ET RUE PUYANZEAU, PÉRIGUEUX

C'est donc ce vote qui est inopportun et pis, hélas! qu'inutile, nuisible.

L'Eglise, nous le répétons, avec ses prêtres, ses religieux, son catéchisme, ses écoles chrétiennes, voilà la grande barrière contre le communisme. Tout gouvernement qui affaiblit ou contrarie le travail de l'Eglise ne nous sauvera jamais du péril communiste. Voilà pourquoi nous ne serons jamais totalement tranquilles au sujet du mal intérieur qui ronge notre pays. Les forces de police peuvent arrêter les communistes. Seule la religion de Jésus-Christ peut opérer un redressement dans les esprits et ainsi combattre efficacement le communisme.

C'EST QUE TOUTE FAMILLE

DE MOBILISÉ DEVRAIT SAVOIR

Secours aux Militaires nécessiteux

Circulaire relative à l'attribution de secours aux militaires nécessiteux et à leurs familles pendant la durée des hostilités.

I. — AIDE AUX MILITAIRES NÉCESSITEUX

De petits secours peuvent être alloués pour leurs besoins propres aux mobilisés sans ressources.

Ces secours sont accordés :

a) **Mobilisés relevant des généraux commandant en chef.** — Au moyen de crédits mis à la disposition du commandant par les généraux commandant en chef les forces terrestres ou aériennes, qui fixeront les conditions de distribution des secours.

b) **Mobilisés relevant des généraux commandant les régions militaires ou aériennes.** — Pour les commandants

Chapellerie Moderne en tous Genres

**Chapeaux de Dames
Parapluies
Vente et Réparations
Grand choix de Cravates**

R. BOURDICHON

Rue du Temple — EYMET (Dordogne)

II. — AIDE AUX FAMILLES DES MOBILISÉS

Les demandes de secours établies par la famille d'un mobilisé lui-même en faveur de sa famille sont à transmettre, dans tous les cas, que le mobilisé soit aux armées ou dans un dépôt, à la « caisse départementale de secours » de l'armée de terre et de l'armée de l'air fonctionnant au chef-lieu du département dans lequel réside la famille dans le besoin.

Après une enquête rapide auprès de la municipalité du lieu de résidence, le commandant de la subdivision accorde, sur les fonds de la caisse départementale, un secours à cette famille, jusqu'à concurrence d'une somme maximum de 500 francs.

Lorsqu'il se trouve en présence d'un cas de détresse important, il signale ce cas au général commandant la région militaire, ou au général commandant la région aérienne, en vue de l'attribution d'un secours complémentaire.

Enfin, tout à fait exceptionnellement et dans des cas particulièrement graves, le général commandant la région militaire et le général commandant la région aérienne peuvent saisir le ministre intéressé.

Les beaux-parents d'un mobilisé ont-ils droit aux allocations militaires ?

Pour qu'il en soit ainsi il faut que leur gendre mobilisé soit leur soutien.

Si le mobilisé est veuf, les beaux-parents dont il est le soutien ont droit à l'allocation principale qui est de 7 fr. par jour, dans les villes de moins de 2.000 habitants et de 8 fr. dans les autres.

Si la femme vit et reçoit l'allocation principale, elle peut recevoir une allocation supplémentaire de 4 fr. 50 par jour et par ascendant à la charge. Il n'est pas nécessaire pour cela que les beaux-parents habitent avec leur fille.

PRIME A LA PREMIERE NAISSANCE

Une prime, à la naissance du premier enfant, fixée au double du salaire mensuel du département, sans pouvoir être inférieure à 2.000 francs, est accordée, si la naissance survient dans les deux années qui suivent la célébration du mariage.

2° Pour les EMPLOYEURS de main-d'œuvre, les exploitants et artisans ruraux et les travailleurs indépendants, à la Caisse de compensation à laquelle ils sont affiliés ;

La demande peut être présentée jusqu'à expiration du sixième mois qui suit la naissance de l'enfant, la demande doit être présentée quatre mois au plus tard avant la date présumée de l'accouchement. »

QUELLES PIÈCES DOIT-ON JOINDRE A LA DEMANDE ?

« A la demande doivent être joints :

1° Un « double » de l'attestation médicale de maternité pour les demandes présentées quatre mois au plus tard avant la date présumée de l'accouchement ;

2° Un extrait du livret de famille, pour constater l'époque du mariage ;

3° S'il s'agit d'un second accouchement, un certificat médical attestant que le premier enfant n'était pas né viable. Ce certificat devra avoir été établi dans les quarante-huit heures du premier accouchement et avoir été légalisé dans le même délai. »

QUEL EST LE MONTANT DE LA PRIME ?

« Le taux des primes à la première naissance sont fixés d'après le salaire moyen mensuel départemental, servant de base au calcul des allocations familiales dues par les Caisses de compensation dans les localités de plus de 2.000 habitants sans pouvoir être inférieur à 2.000 francs.

COMMENT EST VERSÉE LA PRIME

« La prime est versée en deux fractions.

La première moitié est payable à la naissance de l'enfant, si la demande a été formulée dans les quatre mois qui précèdent l'accouchement, après la naissance dans le cas contraire.

Il devra alors être présenté :

1° Le livret de famille ;

2° S'il s'agit d'un enfant né de parents étrangers, une copie légalisée du certificat d'enregistrement de la déclaration prévue par les articles 2, 3 et 5 de la loi du 10 août 1927.

La seconde moitié de la prime est versée à l'expiration du sixième mois qui suit la naissance de l'enfant, ou

Les bénéficiaires du recul des classes

Pères d'un seul enfant :

Ne bénéficient pas d'un recul d'une classe sauf les pères d'un enfant unique né AVANT LE 31 MARS 1928, ayant fait leur déclaration avant cette date, à l'exclusion de tous autres.

Pères de six enfants :

Dégagés d'obligations militaires (si leur déclaration a été faite dans les délais prévus).

Pères de 2 à 5 enfants :

Bénéficient (sous réserve de déclaration faite en temps utile) d'une bonification de deux classes par enfant.

« Seuls, précise la note, les Commandants de recrutement sont qualifiés pour déterminer la nouvelle classe des réservistes en cause.

« Pour être qualifié père de 2, 3, 4, 5, 6 enfants vivants, IL SUFFIT que ces enfants AIENT ÉTÉ VIVANTS SIMULTANÉMENT ».

Quelles déclarations ouvrent droit à la bonification :

Pour un enfant : déclaration faite avant le 31 mars 1928. Plus droit depuis.

POUR PLUSIEURS ENFANTS :

Déclaration faite par le père avant le 2 août 1939, pour les enfants nés avant cette date :

Par le maire depuis le 11 août, pour les enfants nés après le 1^{er} août.

Enfants de deux lits :

Par enfant donnant droit à une bonification de classe, il faut entendre tout enfant vivant ou « Mort pour la France » dont un réserviste est légalement le père, par le mariage, la légitimation ou la reconnaissance légale. Il en résulte que les enfants apportés au ménage par la femme à la suite d'un remariage ne peuvent entrer en ligne de compte.

BOULANGERIE - PATISserie - CONFISERIE

Spécialité : Les Châtaignes de Périgueux

M^{ON} MARCHAL & PAUTET

SALON DE THÉ
GLACES PORTATIVES
Exposition internationale
de Paris 1937
Diplôme et Médaille d'Or
Félicitations du Jury

9, Place de la Mairie, 9



PÉRIGUEUX

TÉL. 230 — R. C. 9.328

C/C Post. Bordeaux 54.774

habitudes et d'adresser à chaque emprunteur à la fin de l'année, un relevé écrit de son compte.

Quoi que cela froisse quelques-uns, c'est encore ce qui obtient le meilleur résultat.

Nous rappelons encore ici que le taux des emprunts est de 5 % et le taux des parts 3 %.

Soldats bretons à l'armée

Recevant à peu près tous les journaux de Bretagne, il nous arrive souvent de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe dans nos cinq diocèses de l'Ouest. Un fait nous a frappé depuis la guerre, le nombre des soldats bretons qui se sont déjà accrochés avec l'ennemi, le nombre des braves qui se sont déjà signalés. Le régiment de Quimper n'a pas été le dernier à cueillir des palmes et c'est un jeune prêtre Cornouailles, le sergent de réserve René Le Viol, de Rerfeunteun qui, le premier en France, dans le cadre des Sous-Officiers, a été décoré par le Général Commandant en Chef, le Général Gamelin. Il a reçu le même jour, la Médaille militaire et la Croix de guerre avec palme.

Les Bretons émigrés, un peu noyés dans la masse des régiments du Sud-Ouest et d'ailleurs, ont également fourni un fort contingent à l'armée.

Nous n'avons pas pu recenser le nombre des partants. Les indications demandées ne nous sont point parvenues.

CULTIVATEURS

Employez le NITROVILAIN

Merveilleux pour : PATURES, TABAC, BLÉS

**Recommandé pour récoltes servant de
nourriture aux bêtes.**

— Rend toujours ses Clients satisfaits —

A. VILAIN Père & Fils - EMMERIN (Nord)

wagons. Si donc, quelque retard se produisait, ne nous en rendez pas responsables et veuillez en expliquer la raison aux destinataires. »

Quand les pommes de terre seront délivrées en gare ou en magasin de dépôt de l'Union des Syndicats du Périgord-Limousin, les Bretons sont invités à payer leurs semences, le Mercredi suivant, au Bureau, 7, Cours Fénélon.

Agriculteurs mutualistes !

Assurez-vous sur la vie
avec une sécurité exceptionnelle
et au prix de revient
à la

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE

Société d'assurance à forme mutuelle
Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938

**Société Mutuelle
fondée en 1857**



**Siège social
à Zurich**

Siège spécial pour la France, *en son immeuble,*
66, rue Taitbout, Paris (IX^e)

LA PLUS PUISSANTE MUTUELLE VIE DU CONTINENT EUROPÉEN

RISTOURNE DE TOUS LES BÉNÉFICES AUX ASSURÉS

*Tous renseignements fournis gracieusement par le
SIÈGE SPÉCIAL et par les Agents Généraux*

de la Dordogne

**J. CHAUMEL, La Chartreuse-de-
Leyrissat, à St-NEXANS.**

**J. EYSSARTIER, 15, rue du Pt-
Wilson, à PÉRIGUEUX.**

du Lot-et-Garonne

M. CONSTANS, 1 bis, rue Lacépède, AGEN.

**J. MASSIP, 11, rue de la Mairie,
MARMANDE
Ch. RAULT, Chemin de Bauraugard, TONNEINS.**

**Société recommandée par l'Union des Syndicats Agricoles
du Finistère et des Côtes-du-Nord**

Le Gérant : F.-M. MÉVELLEC.

Imprimerie Périgourdine - 19, Place Francheville, PÉRIGUEUX

HOTEL DE LA BOULE D'OR
8 et 10, Place Francheville
PÉRIGUEUX

DEJEAN, Propriétaire
Téléphone : 8.78

A. DONY — 2 bis, —
cours Fénélon
VÊTEMENTS
Hommes, Dames, Enfants
CHEMISERIE - BONNETERIE

QUINCAILLERIE
PRADIER - LESTANG

PORCELAINES - CRIST
P. DEMON
13, Rue de la République
LOCATION
pour Noces et Banquets

Faïence
Verrerie Porcelaines
Cristaux

R. FAUCHER
12, Rue Louis-Blanc
PÉRIGUEUX

MAX ARDILLIER

18, Rue Taillefer, 18

SUCCURSALES A :
Thiviers et Ribérac

Chaussures pour Hommes
— Dames et Enfants

GRAND CHOIX
PRIX MODÉRÉS

SEMENCES DE CHOIX
Graines Potagères
Fourragères
d'Arbres et de Fleurs

MARC PERRIER O.
9, Place de la Clautre - PÉRIGUEUX

LIBRAIRIE PAPETERIE de la POSTE
A. LISET
12, Rue Gambetta - PÉRIGUEUX
- Téléphone : 812 -
LA MAISON DU STYLO

LIBRAIRIE
PAPETERIE
● **FÉNELON**
R. DOMÈGE
17, Place Bugeaud
PÉRIGUEUX

LES
Meilleurs Remèdes
SE TROUVENT
à la

Pharmacie M. HOMERY
Aux Quatre-Chemins

MAISON BRETONNE

Pour **CHARBONS, CARBURE**
Charbons et Briquettes pour Battage

Adressez-vous à
LONZI & PEYRUSSON
28, Rue Gambetta, PÉRIGUEUX

CHEMISERIE - CHAPELLERIE - BONNETERIE

«AUX ÉLÉGANTS»
Maison ELBAUM
7, Cours Montaigne - PÉRIGUEUX
Téléphone 6.74